

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1855.

Crédit supplémentaire de 271,986 francs au Département des Travaux
Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, d'après les ordres du Roi, un projet de loi qui ouvre au budget du Département des Travaux Publics, exercice 1855, un crédit supplémentaire de 271,986 francs à affecter au service des bâtiments civils.

Ce crédit se répartit ainsi qu'il suit :

1 ^o Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale	fr. 225,000
2 ^o Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers	23,986
3 ^o Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque Royale.	23,000
Ensemble.	fr. 271,986

Achèvement du Palais de la rue Ducale.

Crédit demandé. fr. 225,000

L'art. 3 de la loi du 23 mars 1853, a alloué, au budget du Département des Travaux Publics, un crédit de 100,000 francs, pour couvrir jusqu'à due concurrence, les frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale et de Tervueren.

Lorsque le projet de cette loi fut présenté à la Législature, le Gouvernement n'avait pas fait dresser, par l'administration des ponts et chaussées, un devis définitif des travaux à effectuer aux deux palais. L'on ne possédait qu'un devis

approximatif, dressé par un architecte de Bruxelles; devis d'après lequel la dépense devait s'élever :

Pour le palais de la rue Ducale, à	fr. 150,000
— de Tervueren, à	100,000
Total.	fr. 250,000

Aussitôt après le vote de la loi, le Département des Travaux Publics ordonna à l'ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, chargé du service des bâtiments civils, de faire faire un devis estimatif complet de tous les travaux à exécuter au palais de la rue Ducale, de manière à le mettre en parfait état de réparations de toute espèce.

D'après le métré et le devis estimatif, dressés à cet effet avec le soin le plus minutieux, la dépense est évaluée à la somme de 500,000 francs. Or, comme le Département des Travaux Publics dispose déjà de 100,000 francs, il ne reste plus à accorder pour cette dépense qu'un crédit de 200,000 francs.

Toutefois, il est à remarquer que le devis estimatif a été dressé en 1855, et que, depuis cette époque, le prix des matériaux et de la main-d'œuvre a considérablement augmenté; en conséquence, l'on a majoré de 25,000 francs le crédit de 200,000 francs.

En ce qui concerne le palais de Tervueren, il a été reconnu que l'on peut, sans inconvénient, ajourner, d'une année ou deux, les réparations qu'il réclame.

Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers.

Crédit demandé fr. 23,986

Ce crédit a pour objet :

1° L'établissement des paratonnerres.	fr. 15,000
2° La fourniture de différents appareils de secours contre l'incendie.	3,986
3° L'agrandissement des bureaux de la douane et du local destiné aux réunions de la commission administrative de l'entrepôt	5,000
Total	fr. 23,986

La nature de ces divers travaux en démontre suffisamment l'urgence.

Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale.

Crédit demandé fr. 23,000

Par suite de l'exécution de la convention littéraire entre la Belgique et la France, les locaux, occupés par la Bibliothèque royale, sont devenus tout à fait insuffisants pour recevoir les nombreux dépôts qui doivent y être faits. Il importe donc d'exécuter sans délai les travaux d'appropriations nécessaires pour remédier à cette insuffisance.

Les dépenses, mentionnées dans le présent exposé, seront couvertes au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1855.

Le Ministre des travaux Publics,

A. DUMON.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est accordé au Département des Travaux Publics, pour le service des bâtiments civils, un crédit supplémentaire de deux cent soixante et onze mille neuf cent quatre-vingt-six francs, (271,986 fr.), savoir :

1° Achèvement des travaux de restauration du Palais de la rue Ducale	fr. 225,000
2° Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers	25,986
3° Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque Royale	25,000
Ensemble.	fr. 271,986

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1855 et formera l'art. 95 du budget du Département des Travaux Publics pour le même service.

Donné à Laeken, le 30 avril 1855.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.